

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

PREPS spécifique pour évaluer la mise en œuvre de l'expérimentation de la consultation du dossier pharmaceutique par les médecins exerçant dans certains établissements de santé

Référence : instruction n°DGOS/PF4/PF2/2013-171 du 25 avril 2013

Protocole détaillé

Le document est à compléter selon les indications suivantes :

- Utiliser la police Arial 11pt,
- Appliquer la numérotation des pages (pour le protocole et ses annexes éventuelles),
- Le protocole ne devra pas excéder 20 pages (hors la page d'instructions),

I. Informations générales :

I.1 Titre du projet

I.2 Acronyme

I.3 Porteur du projet [NOM+Prénom+ville+établissement de santé de rattachement+email+spécialité]

I.4 Etablissement de santé ou groupement de coopération sanitaire coordinateur du projet et responsable de la gestion des fonds alloués par le Ministère [NOM+ville+N°FINESS juridique]

I.5 Domaine de recherche [mots clés 5 maximum]

I.6 Méthodologiste [NOM+Prénom+email]

I.7 Economiste de la santé (si opportun) [NOM+Prénom+email]

I.8 Structure responsable de la gestion du projet

I.9 Structure responsable de l'assurance qualité

I.10 Structure responsable de la gestion de données et des statistiques

II. Description du projet :

II.1 Rationnel : contexte, hypothèses et enjeux

II.2 Justification scientifique du projet

II.3 Originalité et / ou caractère innovant du projet : les candidats préciseront les arguments qui expliquent les raisons de leur réponse, leur intérêt et leur capacité à conduire le projet

II.4 Objectif principal du projet

II.5 Objectif(s) secondaire(s) du projet

II.6 Co-investigateurs [Tableau{NOM+Prénom+ville+établissement de santé de rattachement+spécialité}]

II.7 Modalités de prise en compte des aspects éthiques et réglementaires

III. Méthodologie :

III.1 Etude(s) pilote (s) préalablement réalisée(s) démontrant la faisabilité du projet [OUI ou NON. Si OUI, références et principaux résultats]

III.2 Population d'étude : critères de sélection et nombre des expérimentateurs parmi les établissements désignés par l'arrêté du 28 mai 2013 (Journal officiel du 8 juin 2013), qu'ils soient établissements de santé, services, activités, patients, professionnels, séjours.

III.3 détail de la méthode d'évaluation¹: capacité à produire une méthode pour l'évaluation, capacité à la mettre en œuvre.

III.4 Sources, modalités de recueil et d'analyse des données recueillies (base PMSI, SNIIRAM, dossier patient, etc.)

¹ L'évaluation devra obligatoirement porter sur les 3 catégories de services (liste des services par établissement en pièce jointe)

IV. Calendrier de réalisation et échéances du projet :

IV.1 Durée prévisionnelle du projet en mois

IV.2 Description des principales étapes de déroulement

IV.3 Identification des livrables associés aux différentes étapes du projet

IV.4 Modalités de coordination du projet

V. Impacts attendus des résultats du projet :

A préciser e intégrant la perspective de généralisation

VI. Références bibliographiques :

Préciser les références de 5 articles maximum justifiant l'intérêt du projet au niveau national et / ou international

VII. Publications :

Préciser si les acteurs du projet ont déjà publié dans le domaine de recherche du projet (si oui, préciser les références des principales publications, 5 au maximum).

VIII. CV :

Les curriculum vitae seront à joindre en annexes et à télécharger sur la plateforme